

RCS : ANGERS
Code greffe : 4901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de ANGERS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 01031
Numéro SIREN : 538 365 545
Nom ou dénomination : ESENCYA

Ce dépôt a été enregistré le 17/12/2018 sous le numéro de dépôt 33390

SARL ESENCYA
83 boulevard Pierre de Coubertin
49000 ANGERS

**Rapport du commissaire à la transformation et du
commissaire aux comptes sur la transformation de
la SARL ESENCYA en SAS**



81 rue des Ponts de Cé – 49000 – ANGERS
Tél. : 02.41.47.15.16 - Fax. : 02.41.47.12.13
e-mail : angers@gesco-sa.fr
www.gesco-sa.fr

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale d'Angers

SA au capital de 392.000 Euros – RCS Angers B 321 943 698

SARL ESENCYA

83 boulevard de Pierre de Coubertin
49000 - ANGERS

Rapport du commissaire à la transformation et du commissaire aux comptes sur la transformation de la SARL ESENCYA en Société par Actions Simplifiée

A l'associée unique,

En notre qualité, d'une part, de commissaire aux comptes désigné en application des dispositions de l'article L. 223-43 du code de commerce et, d'autre part, de commissaire à la transformation désigné en application des dispositions de l'article L. 224-3 du même code par décision de l'associé unique en date du 30 octobre 2018, nous avons établi le présent rapport afin :

- de vous présenter notre analyse de la situation de votre société ;
- de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Mission du commissaire aux comptes sur la situation de la société

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à analyser la situation de la société au regard de caractéristiques financières et d'exploitation.

La synthèse de cette analyse est la suivante :

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017 et au 31 décembre 2016 présentent les caractéristiques suivantes (en euros) :

	au 31 décembre 2017	au 31 décembre 2016
Chiffre d'affaires	372.650	305.927
Résultat d'exploitation	12.064	31.069
Résultat net	70.495	181.938
Capitaux propres	453.641	383.147
Capital social	64.500	64.500

Selon les éléments comptables enregistrés jusqu'au 30 novembre 2018, la société enregistre une activité satisfaisante sur l'année 2018.

Mission du commissaire à la transformation

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Angers, le 13 décembre 2018

*Pour GESCO SA,
Commissaire aux comptes et à la transformation*

François BOISRAME
Associé

